



PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 17 h 15, le 22 novembre 2007.

Sont présents formant quorum:

- M. le maire suppléant Jacques Joli-Coeur, Québec, président
- M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président du conseil
- Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du comité exécutif
- M. le préfet Michel Giroux, MRC de La Jacques-Cartier
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
- Mme la conseillère Carole Bégin-Giroux, Québec
- M. le conseiller André Demers, Québec
- M. le conseiller Ralph Mercier, Québec
- M. le conseiller Conrad Verret, Québec
- M. le conseiller Jean-Pierre Bazinet, Lévis
- M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis
- M. le conseiller Jean-Luc Daigle, Lévis
- Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis

Sont absents :

- M. le préfet Henri Cloutier, MRC de La Côte-de-Beaupré
- Mme la conseillère Denise Trudel, Québec
- M. le conseiller Patrick Paquet, Québec

Un poste est vacant suite à la démission de madame Ann Bourget le 19 octobre 2007.

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M^e Pierre Rousseau, secrétaire

Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte et présidée par M. Jacques Joli-Coeur, président du conseil.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2007-78

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée par M^{me} Carole Bégin-Giroux, conseillère de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 27 septembre 2007

Résolution n° C-2007-79

Sur proposition de M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Jean-Luc Daigle, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 27 septembre 2007.

Adoptée

Demande de délai additionnel à la ministre des Affaires municipales et des Régions pour adopter le projet de schéma métropolitain

Résolution n° C-2007-80

Considérant l'état d'avancement des travaux d'élaboration et l'avis de la commission Aménagement du territoire à l'effet qu'elle ne pourra pas faire de recommandation sur l'adoption d'un projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement pour la fin de décembre 2007 comme demandé par la ministre des Affaires municipales et des Régions ;

Sur proposition de M^{me} Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, appuyée par M^{me} Carole Bégin-Giroux, conseillère de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De demander à la ministre des Affaires municipales et des Régions de prolonger du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2008 le délai accordé à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) pour adopter le projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement.

Référence : Rapport du 15 novembre 2007 de la commission Aménagement du territoire
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Calendrier des séances du conseil et du comité exécutif en 2008

Résolution n° C-2007-81

Sur proposition de M. Jean-Claude Bouchard, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'adopter le calendrier des séances du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec pour l'année 2008, lesquelles se tiendront au siège social à compter de 17 h. Le calendrier pourra être modifié lorsque les circonstances le justifient.

Référence : Mémoire du 29 octobre 2007
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Bordereau d'information

Résolution n° C-2007-82

Sur proposition de M^{me} Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, appuyée par M. Conrad Verret, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information en date du 22 novembre 2007 contenant les points suivants :

- a) Procès-verbaux des séances du comité exécutif de la CMQ du 30 août, du 27 septembre et du 11 octobre 2007.
- b) Lettre du 25 septembre 2007 du Comité exécutif de la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches offrant ses condoléances à la CMQ suite au décès de sa présidente, M^{me} Andrée P. Boucher, survenu le 24 août 2007.
- c) Lettre du 4 octobre 2007 de la Commission de protection du territoire agricole nous informant que le gouvernement du Québec a adopté le décret no 863-2007 par lequel il soustrait la demande de la Ville de Lévis (Projet Rabaska) à la compétence de la CPTAQ. (item h) du bordereau du 27 septembre 2007)

- d) Accusé réception du 12 octobre 2007 de Monsieur Denys Jean, sous-ministre des Transports, concernant le projet d'amélioration du transport en commun entre les deux rives du Saint-Laurent.
- e) Lettre de remerciement du 16 octobre 2007 de M^{me} Connie Meloche pour les cérémonies soulignant la 1^{re} chute du Pont de Québec.
- f) Lettre du 23 octobre 2007 de M. Sylvain Ouellet, greffier de la Ville de Québec, nous transmettant une copie de la lettre de démission de M^{me} Ann Bourget, effective à compter du 19 octobre 2007.
- g) Lettre de M^e Pierre Rousseau à M. Sylvain Ouellet relative à la vacance au conseil de la CMQ suite à la démission de M^{me} Ann Bourget.
- h) Résolutions no 8043 et no 8058 adoptées par la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps le 1^{er} et le 15 octobre 2007 relatives aux îlots déstructurés et au périmètre urbain.
- i) Lettre du 7 novembre 2007 de M. Jean-Paul Beaulieu du ministère des Affaires municipales et des Régions adressée à M. Marc Rondeau suite à une résolution adoptée par la Ville de Château-Richer relativement à l'élaboration du schéma métropolitain d'aménagement de la CMQ.
- j) Liste des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2007.

Adoptée

Période d'intervention des membres du conseil

Intervention de M. André Demers au sujet d'une consultation publique de l'Office des Transports du Canada liée aux plaintes de bruit en rapport avec l'exploitation des chemins de fer.

Demande de délai à l'Office des transports du Canada pour soumettre des commentaires sur les lignes directrices de résolution des plaintes de bruit et de vibrations

Résolution n° C-2007-84

ATTENDU QUE la Loi sur les transports au Canada (LTC) a été modifiée afin d'autoriser l'Office des transports du Canada (l'Office) à résoudre les plaintes liées à la construction ou aux activités d'exploitation des chemins de fer de compétence fédérale;

ATTENDU QUE la loi adoptée prévoit que l'Office doit établir et publier des lignes directrices portant sur les éléments dont il tiendra compte pour déterminer si une compagnie de chemin de fer se conforme aux dispositions de bruit et de vibrations ainsi que les mesures applicables en matière de résolution de plaintes;

ATTENDU QUE la loi prévoit également que l'Office doit consulter les parties intéressées avant d'émettre ces lignes directrices,

ATTENDU QU'un projet de lignes directrices sur la résolution des plaintes de bruit et de vibrations a été préparé et est soumis à une consultation publique prenant fin le 12 décembre 2007;

ATTENDU que ce délai fixé en fin d'année alors que les municipalités sont dans la préparation de leur budget, est beaucoup trop court pour permettre de soumettre des commentaires;

ATTENDU que les unions municipales soit l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) ainsi que la Fédération canadienne des municipalités (FCM), doivent se saisir de ce dossier et appuyer la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) dans sa demande de délai;

Sur proposition de M. André Demers, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

Le préambule de la résolution en fait partie intégrante.

De demander à l'Office des transports du Canada une prolongation de délai de trois (3) mois pour permettre aux municipalités et aux unions municipales de lui soumettre des commentaires sur le projet des lignes directrices de résolution des plaintes de bruit et de vibrations liées à la construction et aux activités d'exploitation des chemins de fer de compétence fédérale.

De demander aux unions municipales de se saisir de ce dossier et d'appuyer la demande de délai de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).

De transmettre copie de la résolution à l'Office des transports du Canada, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adoptée

Période de questions du public

Aucune question du public.

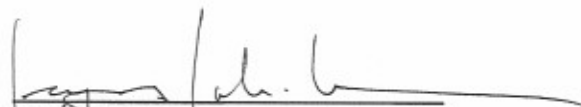
Clôture de la séance

Résolution n° C-2007-85

Sur proposition de M^{me} Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M^{me} Carole Bégin-Giroux, conseillère de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée


PRÉSIDENT


SECRÉTAIRE